



## Compte Rendu de l'AG du 06/04/2019 pour la saison 2018-2019 de l'ACTL

L'assemblée générale de l'ACTL a lieu à la cabane de chasse, 8 rue de Lesticairre à Pessac.

Il y a 77 adhérents en 2019, 25 étaient présents et 17 représentés. Le nombre de présents ou représentés pour avoir le quorum est de  $77/10 = 8$ , le quorum est **atteint** et l'assemblée peut délibérer.

M. RIOU, Président de l'ACTL ouvre l'Assemblée Générale à 17h45. Nous sommes honorés de la présence des personnes que nous avons invitées :

- Mme POUCHET représentant la DFCI
- M. BERTHOMIEUX représentant la Mairie de Pessac
- M. COQUIERE lieutenant de louveterie

Le secrétaire signale que le point 1 de l'ordre du jour n'est pas applicable aux Associations 1901 que nous sommes, mais concerne les sociétés civiles ou syndicats. Donc ce point 1 de l'ordre du jour est nul et non avenue et ne sera pas débattu.

### • **Rapport d'activité.**

Le secrétaire, Yvan PREVOST fait son rapport d'activité :

**Nombre de cartes 77 dont 7 gratuites**, attribuées à M. ROUSSET, M. DELORS, M. TAUDIN père et fils, M. VAUTHIER et MM DE AROJO père et fils.

Pour 2019-2020, MM. DE AROJO payeront 20€ par carte, pour participation à la chasse aux migrateurs.

L'AG se prononce pour donner aussi à M. VIARD Michel, une carte gratuite, étant notre doyen.

**Invités : 9 (3 de plus que l'an passé)**

**Lâchers : 11 + 3 lâchers Plus**

**Perdrix : 145 +20% par rapport à l'année précédente**

**Faisans : 921 +20 % par rapport à l'année précédente**

**18 Faisans naturels prélevés**

**Pas de vénérés**

**4 mortalités remplacées + 10 faisans offerts par l'éleveur et 5 faisans comme reproducteurs.**

**Total gibiers lâchés : 1076 pièces**

**Moyenne de gibiers lâchés par WE de chasse : 76 pièces**

**Chasse petit gibier :**

Une participation moyenne de **34** chasseurs sur l'ensemble des lâchers.  
En totalité **420** gibiers tués sur **1076** lâchés inclus **18** faisans naturels, ce qui fait sur l'année une réussite de : **37%**.

Les faisans naturels représentent l'équivalent de 180€ pour 70€ d'agraininge.

Nombre de gibiers tués par lâcher :

- **25** gibiers tués sur **76** en moyenne le jour du lâcher **32%**.
- **9** gibiers tués sur **76** en moyenne en semaine **11%**.
- **Nous ne nous sommes pas améliorés par rapport à l'année dernière,**  
Où nous étions à 50 et 17%
- 

**Raisons :**

- Une très mauvaise année, l'année précédente qui était de 67%. Cela pourrait s'expliquer par la modification profonde du biotope et du territoire.
- **Trop de gibiers lâchés et (ou) pas au bon moment.**
- Il y a eu 1 lâcher le matin (1 lâcher +) et nous avons mieux réalisé le quota 58% au lieu de 32%.

**RAPPELS :**

- **Les lâchers "+" devront être payés d'avance afin de pouvoir commander suffisamment de gibier.**
- **Partage : Ne seront servis que les personnes présentes à 11h30 lors des lâchers.**
- **Le dimanche matin, tous les gibiers tués doivent être obligatoirement amenés à la cabane. Les chasseurs ayant tués 3 oiseaux ou plus, garderont un oiseau, et seront considérés comme servis. Les responsables du tirage MM. CAMPISTRAU, PREVOST, BOUIC ou RIOU, selon leurs présences, feront la distribution par tirage au sort, s'il reste des oiseaux à distribuer suite au tirage, un deuxième tirage aura lieu où les servis participeront.**

**Chevreaux/Sangliers : 12 battues, une dizaine de participants** soit une moyenne de 30% de chasseurs sur 30 ayant optés pour la participation aux battues de l'ACTL. La somme récoltée étant versée au piqueux pour l'entretien des chiens  
Le quota de 10 chevreuils ayant été atteint à la dernière battue et 1 sanglier prélevé lors d'une battue aux chevreuils. Au mois de mars, 4 battues eurent lieu avec un prélèvement de 4 sangliers. Pour ces battues, l'animation a été assurée par M. DEYS et M. RIOU fait le partage, tous les propriétaires ont été servis

- **Constatations :**
  - la communication sur les jours de battues ayant été faite mais le manque de chasseurs se fait toujours sentir.
- **Recommandations :**

- **Le port du gilet et casquette fluo est obligatoire, maintenant.**
- Pour la saison prochaine, des chefs de ligne seront désignés.
- **Partages** des chevreuils (fait au chapeau, donc au sort). Ne seront servis que les **personnes présentes**. Mr RIOU a mis un soin particulier à l'équité de la distribution.

## **Piégeage/Garde Chasse : Mr BONNEFONT :**

### **Piégeage**

- 2 renards, 1 au piège et 1 au fusil
- 17 pies
- 5 corneilles.

### **Garde :**

- Contrôle dans l'après midi et la soirée de chaque lâcher.
- Interpellations sur promeneurs avec chiens non tenus en laisse, hors allées
- Envoi courrier au président :
  - Notifications de sociétaires concernant la divagation de chiens, hors allées, non tenus en laisse durant la période 15 avril au 30 juin.
  - Notification d'un CR sur des faits relatés par dénonciation

**Animation et travaux: Yvon VAUTHIER, Jean Pierre CAMPISTRAU, Edgard DEYS, Franck INDIAS et Serge LACOSTE** ainsi qu'une poignée de bénévoles ont donné la main pour l'animation à la cabane et l'amélioration du chemin d'accès à la cabane, et lors d'aménagements intérieurs : l'installation de toilettes, amicalement cédées par **M. Robert DELORS**.

**Entretien du territoire** : est réalisé par **M. TAUDIN** Valeur de la prestation : 900€. Le travail demandé à M. TAUDIN a été réalisé comme M. RIOU l'avait demandé.

### **Autorisation de chasse sur le territoire**

Nous attendons pour l'instant l'accord de la succession LAMY représentée par Mme POUCHET, celle-ci doit convoquer les membres de la succession.

Madame POUCHET, présente, nous a rassuré, car elle doit s'en occuper rapidement.

### **Nous voudrions remercier certaines personnes :**

- **Mr VAUTHIER, son épouse Laurence, M. Edgard DEYS et Franck INDIAS** pour leur dévouement de 6h00 à 13h00 pour nous **servir les casse-croûte** de plus en plus complets et nous élaborer des petits plats dantesques, **Serge LACOSTE** pour avoir allumé le feu et assuré la

surveillance. Pour le travail important que donne **l'organisation des animations** durant la saison.

**La caisse animation** a rapporté 700 Euros

- **M. David DE CARVALHO** pour l'évacuation des viscères après battue
- **M. CAMPISTRAU** pour l'évacuation des poubelles et des casse-croustes dominicains et l'amélioration de la cabane.
- **M. BOUIC, trésorier**, pour le travail sérieux et le temps qu'il consacre à gérer nos finances avec **Mr Prévost** ; ainsi que pour les bulletins de participation aux lâchers.
- **Mr PREVOST** pour le site internet qui ne cesse d'évoluer et l'amélioration de la communication et du secrétariat.
- **Mr RIOU, Mr BONNEFONT** qui ont en charge la garde du territoire de notre chasse.
- **Mr BONNEFONT** pour ses résultats dans le piégeage.
- **Mr Francis AUGE** pour les glaçons, l'entretien du parking.
- **M. TAUDIN** pour le nettoyage spontané des parcelles et chemins (non encore traités) et à l'amélioration des passages quelques jours avant l'ouverture.
- **Tous les bénévoles** qui ont su se regrouper, dans la convivialité autour de **repas**, et des **travaux**, qui ont participé de près ou de loin au développement de la chasse et de l'association pour que cette saison devienne une très bonne et amicale année de chasse.
- **Prochains travaux :**
  - Réfection de la toiture et du chemin d'accès et nettoyage des fossés.
  - M. Berthomieux de la Mairie de PESSAC, nous a proposé de faire intervenir les services municipaux pour les fossés communaux du chemin de Lesticaire et rue des Aristieux.
  - Préparation de la fête de la cabane 19 Mai 2019
- Recherchons pour la prochaine saison :
  - 1 personne pour la plumeuse :
    - Volontaire recherché :
    - **Aucun volontaire ne s'est présenté, donc, l'année prochaine pas de plumeuse.**

## **RAPPELS IMPORTANTS AUX CHASSEURS**

### **Nos devoirs par rapport aux propriétaires :**

- Ramasser du bois et les débris et les mettre à la poubelle
- Nettoyer les abords, fossés, chemins
- Ramasser les douilles et pas seulement les vôtres
- Aménager et entretenir des lignes de pins (1 sur 3)
- Respecter les plantations

### **Recommandations Importantes pour l'association (Civilité):**

- Pas de tir dans les réserves
- De nouvelles habitations ont été construites jouxtant le domaine de la chasse : Pas de tir près des ces habitations
- Pas de tir sur les écureuils et les oiseaux protégés
- Des ruches d'abeilles ont été installées près de la cabane, attention de ne pas trop les déranger
- Des faisans reproducteurs ont été lâchés, ne pas les déranger ni les faire voler en promenant vos chiens. **Hors période de chasse (du 15 Avril au 30 Juin), Les chiens sans laisse ne sont autorisés que dans la zone correspondant à la prairie autour de la cabane. Dans les autres zones, les chiens sans laisse sont interdits et tous manquements à cette règle feront objet d'une sanction du contrevenant.**
- Effectivement, hors période de chasse, le piégeage sera mis en place en dehors de la zone de la prairie, garder à la mémoire que vos chiens, s'ils sont sans laisse au-delà de la zone, **sont en infraction et qu'ils peuvent être blessés par les pièges mis en place.**
- Porter d'un vêtement ou casquette fluo pour la chasse au petit gibier est obligatoire maintenant les jours de lâcher (voir vote plus loin).
- Faire la vaisselle, si vous utilisez le matériel
- Passer un coup de balai si la cabane n'est pas propre
- Soyez agréables avec les autres utilisateurs de la nature.
- etc.....

**INTERDICTION de FUMER** sur tout le terrain de chasse. Toléré seulement devant la cabane.

•

- **Compte financier**

Le trésorier fait son rapport d'activité financier :

### COMPTE D'EXPLOITATION 2018-2019

- Société de chasse de :	<b>TOCTOUCAU LESTICAIRE PESSAC</b>	
	Solde précédent : 2107,22	
	<b>Dépenses ( 1 )</b>	<b>Recettes ( 2 )</b>
Subvention fédérale		441,00
Subvention communale		800,00
Subvention patrimoine		1060,00
Cartes d'adhérent nombre de cartes vendues : 74 (dont 6 gratuites) membres de droit -----		8115,00
Autres recettes : ( loto, repas ...)		1835,72
Solde exercice précédent		2107,22
Cotisation fédérale	71,00	
Adhésions à diverses associations (AICA, GIC, ...)	0,00	
Achats de gibiers : 920 faisans + 140 perdrix	10120,00	
Assurance RC de la société	0,00	
Assurance Gardes particuliers ..	35,00	
Frais de fonctionnement (timbres, photocopies)	1248,99	
Plan de chasse (bracelets ..)	190,00	
Achats de pièges panneaux	p.m.	
Agrainage sanglier	p.m.	
Clotures électriques		
Aménagements pour le gibier (cultures, entretien ..)		
Aménagements pour les zones humides		
Locations de territoires		
Autres dépenses (ball trap, loto, repas ..)	0,00	
Mise en sécurité des accès et du local d'accueil	p.m.	
Entretien du patrimoine forestier (DFCI, pistes,..)	900,00	
<b>TOTAL</b>	<b>12564,99</b>	<b>14358,94</b>

RESULTAT ( 2 - 1 ) : 1 793,95 €

Voir NOTA

Nombre de lâchers :

920 faisans + 5 remplacés (mortalité) + ( 25 offerts par l'éleveur)

140 perdreaux

Apport caisse animation : 1 (le 1/19)

Apport invités : 80 €

Interets livret A : 22,8 €

Le 19/02/19

Le trésorier,

Le 19/02/19

Le Vérificateur,

NOTA : Travaux restant à réaliser sur le présent exercice :

Réfection de la couverture du local d'accueil : 300€

Poursuite de l'entretien du patrimoine forestier, pistes et pare feux : 960€

Le bilan final sera donc de : 533,95 €

## **Commentaires sur l'exercice :**

Cette année le compte d'exploitation est de 1793,95€, 15% de moins que l'année précédente avec une baisse de 309,27€ euros.

Le prévisionnel de 2018-2019 pour les lâchers était de 8500€ et nous avons dépensé 10120€ de gibier, soit 20% de plus. Ce qui correspond à peu près au déficit de cette année.

Ce déficit est dû aux achats de gibiers trop conséquents à partir de mi-novembre. 30 faisans sur 4 lâchers, une centaine de faisans supplémentaires, de plus qui n'ont pas été prélevés.

Ce qui représente 1200€ environ d'engagements supplémentaires qu'on aurait pu éviter. Effectivement, nous sommes passés d'une moyenne de 40 chasseurs par lâchers, à 25 durant cette période et nous avons demandé la diminution des commandes.

De même, malgré des demandes des chasseurs, les lâchers se sont fait la veille au lieu du matin durant cette période, donc plus de perte.

Vote du rapport financier : **Unanimité**



- **Election des membres du bureau :**

Lors de ma prise de fonction, nous avons continué de la même façon que les prédécesseurs. Grave erreur, car on ne suivait pas les dispositions des statuts de notre association.

Robert DELORD va nous expliquer comment, dorénavant, les assemblées de notre association doivent se dérouler, ce qui évitera des confusions et des désaccords.

En se basant sur les statuts de l'association, Robert DELORS demande de s'y conformer pour éviter des dérives et se mettre en conformité avec la loi. Dans les statuts, il est dit que l'assemblée générale doit élire un Conseil d'Administration constitué d'un bureau et d'administrateurs, composé de 9 à Président, un trésorier, un secrétaire, trésorier adjoint, secrétaire adjoint. Cela permettant de prendre des décisions collégiales.

Le Président choisit des vice-présidents parmi les administrateurs.

Nous vous proposons un conseil d'administration constitué d'anciens membres du bureau et de bénévoles, ayant déjà eu une fonction ou ayant eu des actions au sein de l'ACTL.

Une seule personne a été candidat pour un poste au sein du CA :

- Alain CLEMENT

Pour cela nous vous proposons un Conseil d'administrations constitué de 12 membres dont les noms suivent :

Monsieur Bernard RIOU  
Monsieur Robert DELORS  
Monsieur David DE CARVALHO  
Monsieur Yvan PREVOST  
Monsieur Jacky BOUIC  
Monsieur Yvon VAUTHIER  
Monsieur Franck INDIAS  
Monsieur Edgar DEYS  
Monsieur Jean-Pierre CAMPISTRAU  
Monsieur Alain CLEMENT  
Monsieur Bernard BONNEFOND  
Monsieur Dominique LEON

Vote pour le Conseil d'Administration : **Unanimité**

**Le bureau se réunira le 26 Avril 2019 pour élire le bureau.**

- **Questions diverses (résolutions à voter).**

- **Cabane**

- Doit-on allouer encore cette année un budget de 400€ pour la réfection du toit de la Cabane

- 

Voté à l'**Unanimité**



- **Travaux territoire :**

- Travaux sur le territoire : augmentation de la surface à traiter (débroussaillage entre les rangées) : les travaux de 1 allées sur 4 vont continuer, plus les plantations au-delà des « chevaux » et à la palombière.
- Budget prévisionnel 1050€ à confirmer par l'entreprise.

Voté à l'**Unanimité**

- **Gibier, achat nombre :**

Il n'y a rien à reprocher cette année au fournisseur de gibier.

- Changement de fournisseur ? Non

Voté à l'**Unanimité**

Nombre de gibier lâchés : à adapter au nombre moyen de chasseurs

Voté à l'**Unanimité**

- **Sécurité :**

- Des affiches de la FDC33 concernant la sécurité en battue et au petit gibier, sont affichées à la cabane.
- Port de la casquette ou gilet fluo obligatoire maintenant sur le terrain de chasse, lors de la chasse au petit gibier, le dimanche de lâcher et mise en conformité du règlement intérieur de l'ACTL.

Voté à l'**Unanimité**

- **Respect de la législation de la chasse :**

- Installation de panneaux Chasse Gardée et Réserve de Chasse, budget 100€

Voté à l'**Unanimité**

- **Tarifs (boisson, carte, lâchers plus, invités, etc.)**

- **Carte d'invité :**

Si vous avez des invités, pensez à prévenir le bureau au moins une semaine avant le lâcher.

-

Voté à l'**Unanimité moins une**

- **Autres questions**  
**NEANT**

### **Actions diverses**

- **Plan de gestion de la faune sauvage périurbaine**
  - Nous avons eu le RDV avec M. Le Maire de PESSAC, pour lui parler de ce problème. Après concertation, il a été défini que l'ACTL devra faire l'inventaire des parcelles chassable de la ville de PESSAC. M. PREVOST est en charge de cet inventaire qui a été fait au mois d'octobre 2018. Il s'avère que très peu de parcelles en zones périurbaines appartiennent encore à PESSAC : la propriété ayant été transférée à la METROPOLE. Les zones chassables sont 2 parcelles entre les terrains de M. DUBOURG et le parc du Bois de la Princesse et 2 parcelles devant le parc du BOURGHAIL
- **Travaux Cabane**
  - Réfection de la toiture (fuites), voir si matériaux entrent dans le budget
- **Travaux chemin de Lesticaire et Nettoyage du domaine de chasse**
  - Une journée est prévue pour les travaux du chemin le 28 Avril 2019 à 8h30.
  - La Mairie par M. Berthomieux, propose de nettoyer les fossés le long du chemin de Lesticaire et de la Rue des Aristieux.
  - Un cadeau pour les personnes qui ont fourni le remblai et pour celle qui prête sont tracteur :

Voté à l'**Unanimité**

- **Repas du Président**
  - Le 4 Mai 2019, Restaurant « Le petit Sourire » a CESTAS Croix d'Hins
  - Tarifs:

30€ le repas, Menu : Garbure, civet de chevreuil, cochon de lait, fromage, dessert, boissons et café compris

- **Fête de la Cabane**
  - Réunion de préparation début mai, la date sera spécifiée plus tard, la fête de la cabane aura lieu le 19 mai, avec la Banda « ZIM-BOUM » pour l'animation.
  - Tarifs de la fête :
    - 20€ le repas, 10 € pour enfant de +10ans, gratuit pour enfant -10 ans.
    - Thème « Tradition Paysanne Française »
  
- **Informations FDC33.**
  - **Renvoyer votre carnet bécasse à la FDC33 ou les remettre au secrétaire avant le 31 mai 2019.**
  
  - **Formation sécurité à la FDC33:**  
3 volontaires se sont présentés :  
Monsieur Franck INDIAS  
Monsieur Joel NIEMAN  
Monsieur Norbert HALLU
  
- **Sécurité :**
  - Des affiches de la FDC33 concernant la sécurité en battue et au petit gibier, sont affichées à la cabane.
  - **Port de la casquette fluo obligatoire est maintenant OBLIGATOIRE sur le terrain de chasse le dimanche lors des lâchers.**

N'ayant plus de question à débattre, l'Assemblée Générale s'est terminée à 19h30

**Le Secrétaire**

**Le Président**